

# SECTEUR CGT DES CHEMINOTS DE PARIS-NORD



Vos délégués syndicaux **CGT** ont toujours été présents depuis des années auprès de tous les cheminots (statutaires, contractuels, jeunes embauchés, jeunes parents...) afin de faire respecter vos droits, défendre vos conditions de travail, améliorer vos rémunérations et faire progresser les parcours professionnels. Voici le bilan CGT des élus et mandatés de l'EIC Paris-Nord.

## POUR TOUS LES AGENTS DE L'EIC PARIS-NORD :

- Rétroactivité du paiement des compteurs TQ pour tous les jeunes embauchés sur les trois dernières années (+ de 100 000€) ;
- Intervention sur l'ensemble des dossiers pénibilité des agents de l'EIC suite à la découverte d'une erreur, plus d'une centaine d'agents étaient concernés ;
- Requalification de tous les postes de classe 2 vers la classe 3 ;
- Requalification de postes CPS de la classe 3 vers la classe 4 ;
- NU valorisé à zéro pour tous les agents de réserve (l'équivalent de 5 à 10 journées de service par année civile) ;
- Indemnité circulation IDF de 2,50€ par JS pour les agents de classe 5, soit 500€ par agent par année civile pérennisée.

Cette indemnité vient en complément des indemnités liées aux GRHO3550 qui rémunèrent quotidiennement les agents classes 3 et 4 et ceux travaillant à la CCR. Sa mise en place fait suite au mouvement de grève que la CGT avait mené seule pendant 83 jours sur l'EIC PN et qui permet aujourd'hui à plus de 400 agents de l'EIC PN de voir leur rémunération augmentée chaque mois ! ;

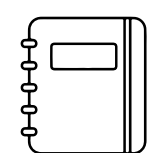
- Reconnaissance de la formation en poste avec la mise en place d'une indemnité journalière liée à la formation ;
- Abaissement du seuil des déclenchements des indemnités grands travaux ;
- Augmentation des dispositifs de reconnaissance des classes 6 opérationnelles et gratifications exceptionnelles à plusieurs reprises notamment en mai 2026 (250 €) ;
- Harmonisation sur la mise en place de machine à café dans tous les postes de l'EIC ;
- Dotation en sièges 3x8 sur tous les postes de l'EIC ;
- Mise en place d'un usage concernant les commandes des réservistes pour le mois complet avant le 20 du mois précédent, bien au delà de la réglementation en vigueur ; A compter de 2026, les congés de fin d'année seront traités et accordés en octobre.



Plus de 40 DCI sur la durée du mandat pour batailler sur les revendications collectives aux 4 coins de l'EIC.



Plus de 50 audiences déposées sur des problématiques d'évolution de carrière, mutations, négociations salariales, de management ou encore de problèmes de santé ou familiaux.



Plus de 60 agents de l'EIC ont reçu une formation RH dispensée par la CGT ;



Des centaines de lettres de réclamations portées et défendues à la commission notations chaque année ;



Plus de 10 droits d'alertes pour danger grave et imminent ou atteinte aux personnes ont contraint la direction à se mettre en conformité et respecter les conditions de travail des agents (management, cheminements dans les emprises, sûreté, conditions de travail...).

**MANDAT 2023-2026 :  
DES AVANCÉES CONCRETES  
DANS CHAQUE VO !**

## LA MIXITÉ POUR TOUTES ET TOUS !

La mixité est un sujet sur lequel la CGT s'est fortement engagée au cours de ce mandat. Outre la signature d'un accord (EPHF) dans l'entreprise et les obligations légales de celle-ci, la CGT a constaté et dénoncé à de nombreuses reprises les agissements et les lacunes de la direction vis à vis du respect de la mixité.

Nous avons réaffirmé régulièrement nos revendications, organisé des tournées terrains dédiées à l'aspect "mixité" des locaux et exigé des avancées :

- Amélioration des conditions de travail et d'exercice des métiers par le biais de rénovations de postes, rénovations/créations de sanitaires et vestiaires non mixtes ;
- Rétablissement du paiement des EVS suite à une inaptitude temporaire liée à la grossesse ;
- Rétroactivité de l'IJTP pour les congés maternité et congés paternité sur les trois dernières années (53 dossiers) ;

La CGT continue d'oeuvrer au quotidien pour l'amélioration des conditions de toutes et tous, notamment sur la mise en place de locaux dédiés permettant la poursuite de l'allaitement si souhaité.

**DES ACTES, DES AVANCÉES,  
DES RÉSULTATS CONCRETS :  
LA CGT AGIT AU QUOTIDIEN !**



# DES AVANCÉES OBTENUES DANS CHAQUE UO !

## UO PARIS-NORD PICARDIE

- Requalification des aiguilleurs du poste L du Landy de la classe 2 vers la classe 3 ;
- Requalification du DPX du 1GL de la classe 6 vers la classe 7 ;
- Mise en place d'un système de déclenchement des IGT sur tous les postes de l'UO avec un système de points et un seuil abaissé ;
- Budget QVT de 3000€ pour le Landy ;
- Maintien des roulements à 5 lignes (une des seules UO en France à les maintenir) ;
- Obtention d'un 2<sup>ème</sup> formateur pour l'UO ;
- Amélioration des acheminements grâce à la revoyure du distancier et mise en place d'un accord local avec l'équipe Isarien (acheminements taxi) ;
- Majorations prime de travail et gratifications exceptionnelles sortie de conflit 2026 pour Orry, Goussainville, 2B, Joncherolles, 1GL et Landy après 50 jours de grève à 59mn menée par la CGT seule ! ;
- Accord local conduisant à la mise en place d'une indemnité de technicité pour les agents de réserve tous les quadrimestres : 3x150€ ou 3x200€
- Gratifications exceptionnelles diverses liées à l'arrivée de nouveaux outils digitaux, aux travaux...

## UO BOURGET

- Visites trimestrielles ayant permis l'avancement de travaux sur les postes de l'UO ;
- Requalification des aiguilleurs Bobigny de la classe 2 vers la classe 3



## LA CGT, FORCE DE PROPOSITIONS, FORCE DE RÉSULTATS !

## UO NORD-OUEST

- Élargissement des horaires de Sarcelles au passage du 2x8 avec priorité aux agents en roulement pour les 60 nuits de renforts travaux chaque année ;
- Maintien du régime C pour les agents ayant subi le passage du 3x8 au 2x8 ;
- Mise en place de la reconnaissance de la technicité des agents de réserve au travers de l'indemnité 3x100€ ou 3x150€ ;
- Nombreux droits d'alerte sur les conditions de travail des graisseurs, le cheminement à Montataire, la végétation à Persan ou encore la présence de nuisibles ;
- Gratifications exceptionnelles ;



## UO PARC-COCC

- Mise en place d'un AssDpx Mitry/Valois ;
- Mise en place d'une indemnité visant à reconnaître la technicité pour les agents de réserve ;
- Roulement CCL PNB garant de conservation régime C 132 repos et pauses visuelles ;
- Majoration de la prime de travail en période de sous-effectifs et de postes figés ;
- Mise en place d'un accord local à Mitry poste Y ;
- Diverses gratifications exceptionnelles ;
- Mise en place d'indemnité grands travaux pour les CCL ;



**VOTER CGT, C'EST CHOISIR L'EFFICACITÉ ET LA SOLIDARITÉ : SUR L'EIC PN, 110 CHEMINOTES ET CHEMINOTS ONT FAIT LE CHOIX D'ADHÉRER !**

### J'ADHÈRE À LA CGT



|                                                           |                                                                                              |                                           |  |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--|
| NOM : .....                                               |                                                                                              | PRÉNOM : .....                            |  |
| ADRESSE : .....                                           |                                                                                              |                                           |  |
| CODE POSTAL : .....                                       | VILLE : .....                                                                                |                                           |  |
| TÉLÉPHONE : .....                                         | MAIL : .....                                                                                 |                                           |  |
| DATE DE NAISSANCE : .....                                 | GENRE : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> AUTRE |                                           |  |
| NUMÉRO DE CP : .....                                      | ÉTABLISSEMENT : .....                                                                        |                                           |  |
| ENTREPRISE FERROVIAIRE : .....                            | DATE DE PASSAGE EXÉCUTION À MAÎTRISE OU CADRE : .....                                        |                                           |  |
| TYPE DE CONTRAT : .....                                   |                                                                                              |                                           |  |
| CLASSE (1 À 8) : .....                                    | POSITION DE RÉMUNÉRATION (1 À 35) : .....                                                    | ou RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE : ..... |  |
| MÉTIER : .....                                            | EMPLOI-TYPE : .....                                                                          | FILIÈRE : .....                           |  |
| RIB NÉCESSAIRE AUX PRÉLÈVEMENTS DES COTISATIONS À FOURNIR |                                                                                              |                                           |  |